

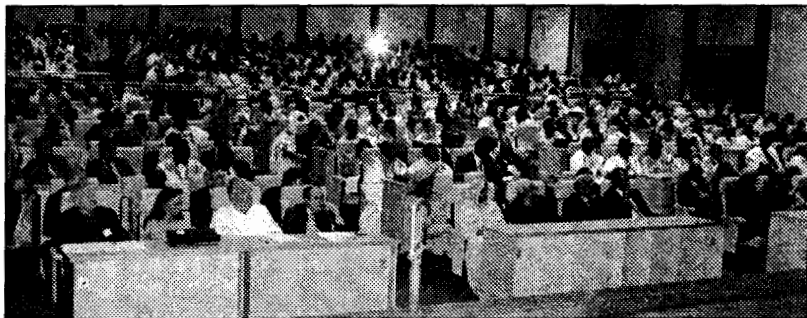
De nouvelles bases pour la coopération décentralisée

Les rencontres franco-mauritaniennes sur la coopération décentralisée, organisées par l'Association des Maires de Mauritanie et les Cités Unies de France ont pris fin mardi dans les locaux du Centre International des Conférences de Nouakchott.

Deux jours durant, les participants, répartis en 4 ateliers, ont étudié les différents aspects de la coopération décentralisée franco-mauritanienne (cadre juridique, complémentarité entre les acteurs du secteur, participation des populations locales dans les projets de développement, ..).

A cette occasion, le ministre de l'Intérieur des Postes et Télécommunications a prononcé une allocution dans laquelle il a souligné que la révision de la charte de la coopération décentralisée liant les collectivités locales mauritaniennes et françaises, en fait une excellente feuille de route.

Pour sa part, M. Guy Geoffroy, maire et député à l'Assemblée



Nationale française, a indiqué que la coopération décentralisée entre la Mauritanie et la France est devenue une réalité vécue par les collectivités locales des deux pays. Il a noté que le développement décentralisé ne trouve en réalité son terrain favorable que dans un cadre démocratique véritable qui libère les énergies et donne libre cours aux initiatives, ce que la Mauritanie est en train de promouvoir, selon le député-maire français.

D'un autre côté, Mme Jeannine Haddad, vice-présidente du Conseil régional de l'Ile de France a indiqué que la coopération entre la France

et la Communauté Urbaine de Nouakchott s'inscrit parfaitement dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement, notamment en matière de lutte contre la pauvreté et le sida, en plus de l'appui en matière de formation.

La cérémonie de clôture s'est déroulée en présence du ministre des Affaires Economiques et du Développement, de la secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée des Nouvelles Technologies et de l'ambassadeur de France à Nouakchott, M. Patrick Nicoloso. ●